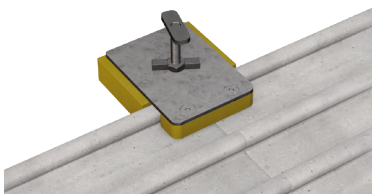


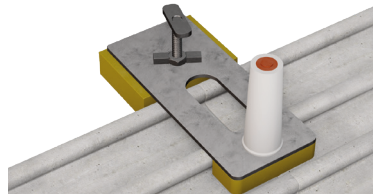


Les fixations magnétiques ACR, ACR COURT et ACR LONG couplées à un système d'entretoise par tube PVC avec embout ou par cône assurent le positionnement et le maintien des plaques FIBRARIVE® en pression contre la banche à la bonne altitude.

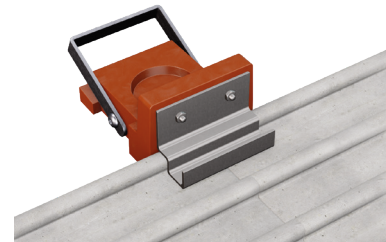
ACRCOURT



ACRLONG



ACR



CARACTÉRISTIQUES

- Garantissent la stabilité des plaques fibrarive® lors du bétonnage,
- ACR et ACRCOURT s'utilisent seuls,
- ACR LONG s'utilise couplé avec un cône de compensation CCACRBM,
- Doivent être posées sur des banches propres et non huilées.



- Il est impératif de poser les fixations magnétiques sur banches non huilées, propres et exemptes de salissures et croutes de béton.
- Il appartient à l'entreprise de vérifier si le coffrage FIBRARIVE® est «autosuffisant» pour résister sans se déformer à la pression du béton, ou s'il est nécessaire de le renforcer par blindage ou tout autre moyen. Ceci en fonction des moyens et outillages utilisés pour le bétonnage et la vibration, ainsi que des précautions prises par le personnel lors de la phase de pose.
- En cas de risque de chute de produits, il est de la responsabilité totale et exclusive du metteur en oeuvre, de mettre en place préventivement et systématiquement, tous moyens anti-chute et/ou anti-choc, afin d'éviter tout risque d'accident pendant les phases d'utilisation du produit.

	Unité de vente	FIBRARIVE® compatible	Accessoires
ACRCOURT S	Unité	300,350,400	Tube d'entretoise et rosettes (voir chapitre accessoires de coffrage)
ACRLONG S	Unité	350,400,500	Cône de compensation (voir chapitre accessoires de coffrage)
ACR S	Unité	300,350,400	Tube d'entretoise et rosettes (voir chapitre accessoires de coffrage)



PRÉVENTION DES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS MAGNÉTIQUES

Les produits magnétiques standards ou spéciaux sont fréquemment posés en hauteur.

Ces produits peuvent avoir une masse pouvant atteindre plusieurs kgs.

En cas de risque de chute de ces produits ou des éléments pour lesquels ils ont contribué au bon positionnement, il est de la responsabilité totale et exclusive du metteur en œuvre de mettre en place préventivement et systématiquement, tout moyen anti-chute et / ou anti-choc, afin d'éviter tout risque d'accident pendant les différentes phases d'utilisation des produits ; qu'il s'agisse des conditions normales ou de conditions exceptionnelles d'emploi.

Nous rappelons que la puissance magnétique réelle (respectivement à l'arrachement et au glissement) d'un bloc magnétique, dépend de nombreux paramètres tels que :

- Épaisseur de la tôle support,
- État de surface de cette tôle (plane, bosselée, présence de salissures ou de grattons de soudure...),
- Qualité de l'acier (la présence partielle ou totale d'inox peut réduire, voire supprimer totalement la capacité d'aimantation),
- Présence de démoulant sur les banches,
- Présence ou non de la tôle support sur l'intégralité des aimants,
- État de propreté de la semelle magnétique,
- Effets de la vibration du béton.

Les blocs magnétiques que nous fournissons ne constituent en aucun cas un moyen de levage.

L'utilisation du marteau et de tout outil à choc est absolument interdite lors des opérations de pose, réglage et récupération de ces pièces. Utiliser des clés spécifiques ou bras de levier progressifs.

Les chocs de toutes origines sur les banches peuvent, du fait de l'onde de choc, créer un espace pendant un temps très bref, entre l'aimant et le support métallique, et provoquer la chute instantanée du bloc magnétique et éventuellement de l'élément qu'il aidait à positionner.

La durée de vie de ces produits est limitée par la qualité des procédures internes au chantier concernant leur mise en œuvre, leur entretien (nettoyage des faces magnétiques) et leur stockage (de préférence sur tôle d'acier parfaitement plane, propre et légèrement huilée).

Toute déformation, dégradation visible du produit, ou constat par l'utilisateur de perte de puissance, fissures ou casse d'éléments constitutifs dégradant l'utilisation par rapport à un produit identique neuf doit impérativement amener à retirer celui-ci du lieu de mise en œuvre et à l'éliminer.